

RD 10

TRAVAUX DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU PONT DE BRIGNOUD SUR SES APPUIS DÉFINITIFS

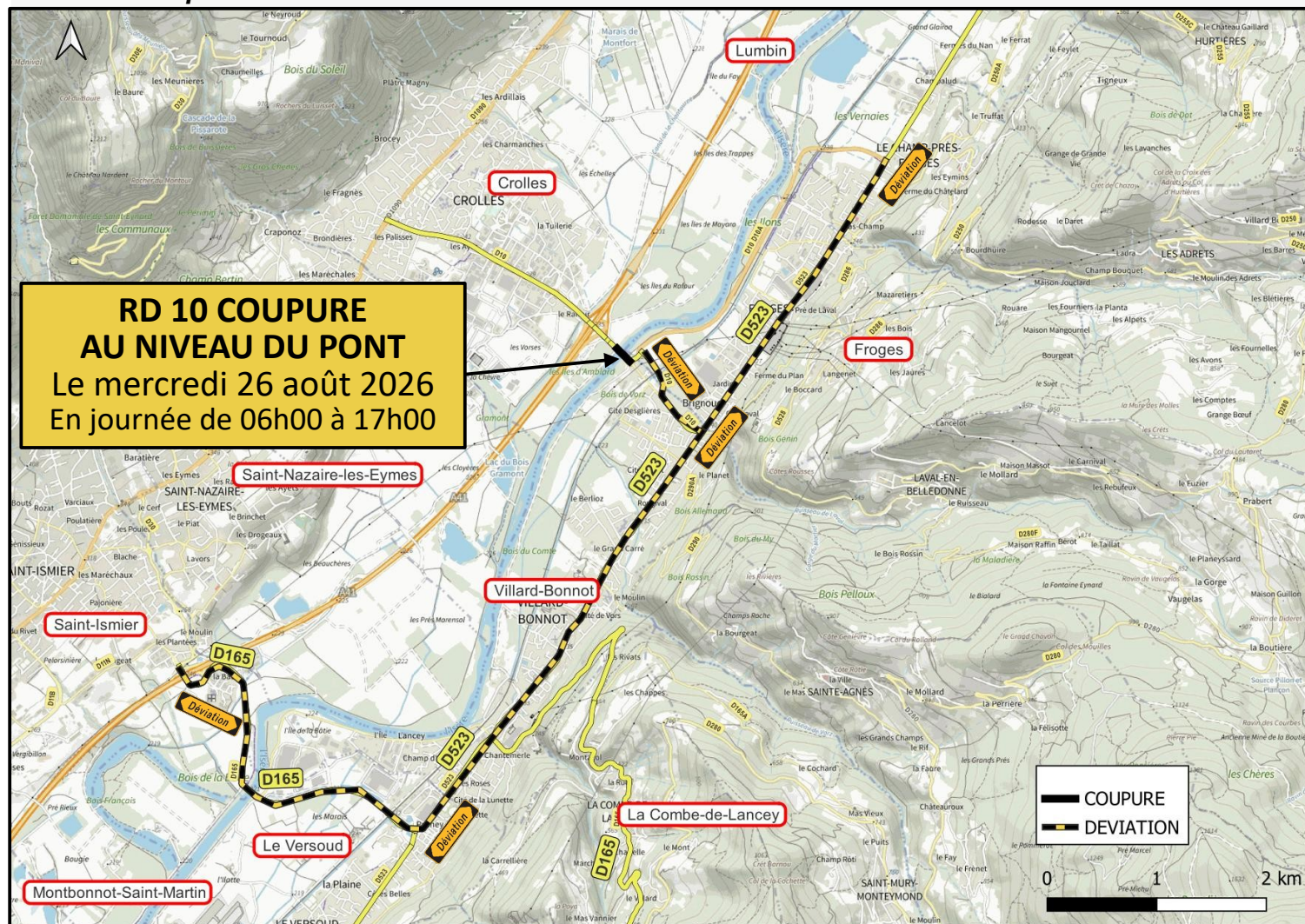
Communes de Crolles, Froges et Villard Bonnot

Le Département de l'Isère va procéder le 26 août 2026 à la mise en place du nouveau pont de Brignoud sur ses appuis.

Ces travaux impliquent la restriction suivante :

ROUTE BARREE **COUPURE** de la RD 10 *pour des raisons de sécurité* en journée de **06h00 à 17h00** pour tous les modes de déplacement (véhicules légers, cycles et piétons) au niveau du pont de Brignoud

Déviaton Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers :
par les RD523 et RD165

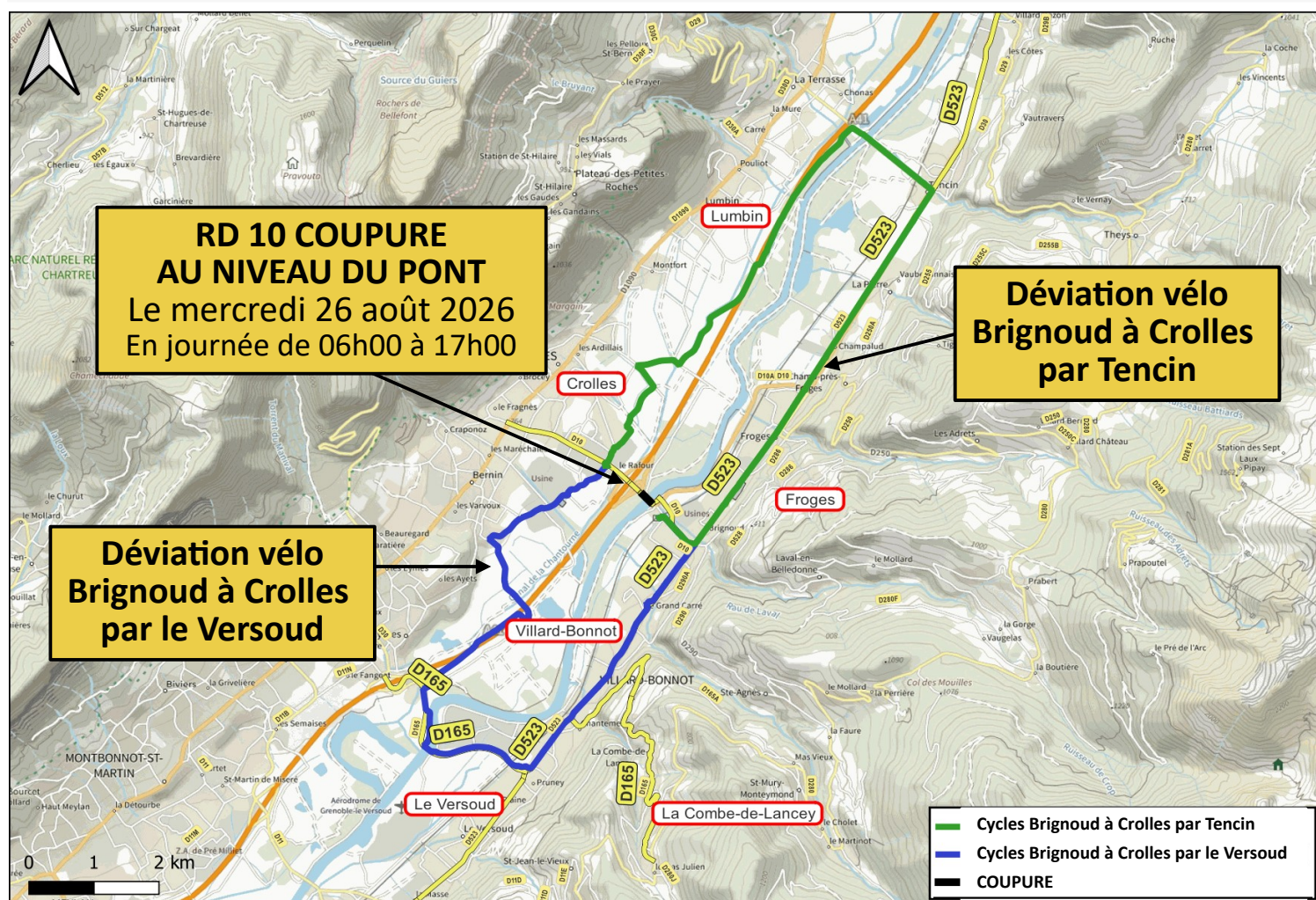


A noter que la sortie 4b Brignoud de l'A41 sera fermée, ainsi que le chemin Pré Pichat entre l'aire de grand passage et le pont de Brignoud.



Une déviation vélo est possible par Tencin (15 Km) ou par le Versoud (13 Km)

Les fichiers GPX des déviations vélos sont disponibles sur notre site : www.itinisere.fr



Nous vous recommandons d'éviter le secteur .